



N°12 – 7/9/2026



NEWSLETTER

UNSA CH ROUFFACH

**Venez découvrir notre dernière Newsletter !
La meilleure solution pour avoir accès aux bonnes infos.**

AU PROGRAMME :



« ACTUS » CH ROUFFACH :

- ➔ Les passages en classe supérieure (2026),
- ➔ Dématérialisation du bulletin de paie (Arrêt transmission papier).



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

- ➔ Formations régionales ANFH,
- ➔ Financement de formations : Demandes ponctuelles,
- ➔ Prestation sociale du CGOS : Sports-Loisirs-Culture.

Et sans l'UNSA au CH Rouffach, ce serait comment ?

Conditions de travail (Canicule/ Chaleurs intenses) :

- L'UNSA a effectué une déclaration de danger grave et imminent (26/6/2026) pour que des mesures soient enfin initiées pour vous protéger dans votre exercice professionnel lors des canicules.

Ergonomie au travail :

- Les fauteuils pour les veilleurs : C'est à l'initiative du syndicat UNSA !
- Les fauteuils ergonomiques de bureau pour tous les professionnels ! L'UNSA a été entendue pour doubler l'enveloppe financière.



LES PASSAGES EN CLASSE SUPERIEURE (2026) :

Comment ça marche au CH Rouffach ?

1) Pour prétendre à passer en classe supérieure, vous devez cumuler les conditions statutaires :

à ce moment, vous apparaîtrez sur le tableau d'avancement.

Par exemple, 1 an d'ancienneté dans le 6^e échelon et 10 ans de services accomplis en catégorie A pour les infirmiers.

2) Si vous êtes sur le tableau d'avancement :

Au CH Rouffach, nous avons un système de classement par points qui vous positionnera sur ce tableau.

Le ministère détermine annuellement un pourcentage de bénéficiaires qui est différent par métier.

Exemple pour le métier d'ASHQ en 2024: 20% des 32 ASHQ figurant sur le tableau d'avancement sont passés en classe supérieure, soit 6,4 professionnels.

Le Ministère a publié l'arrêté qui définit le nombre de bénéficiaires par métier au titre de 2026.

Nous allons rencontrer la Direction (15/9/2026) afin de débattre et de défendre des avancements supplémentaires en classe supérieure.

SIMULATEUR : ETES-VOUS ELIGIBLE A LA CLASSE SUPERIEURE ?

1) C'est simple, scannez le QR Code :



2) Remplissez le formulaire : [Nous vérifions pour vous !](#)

Si vous souhaitez connaître les critères qui attribuent des points ou votre positionnement sur le **tableau d'avancement, appelez-nous :**

Julie : 07 50 72 61 01 ; **Thomas** : 07 84 15 45 53



DEMATERIALISATION DU BULLETIN DE PAIE :

Septembre 2026 : Dernier bulletin de paie papier.

A retenir : Voici les informations transmises par la Direction :

- La Direction du CH Rouffach a acté la dématérialisation des bulletins de salaire.
- La solution retenue : ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public) avec un accès via FranceConnect.
- **30/10/2026** : Mise à disposition du 1^{er} bulletin de paie dématérialisé.

Vous pourrez créer votre espace individuel sécurisé pour accéder à vos bulletins de paie.

- **Vous avez la possibilité d'exercer un droit d'opposition.**

Attention : Vous aurez **jusqu'au 14 octobre 2026 pour exercer ce droit.**
Il faudra adresser un courrier à la DRH.

En savoir+, Appelez-nous !

FINANCEMENT DE FORMATIONS :

Saviez-vous que vous pouvez solliciter des demandes ponctuelles de formation (Hors plan institutionnel) ?

Pour qui ? Contractuels CDD ou CDI et titulaires.

Comment procéder ?

Utilisez le formulaire à télécharger sur la GED : EN-RHFI-110 à transmettre par voie hiérarchique.

La commission de formation au Centre Hospitalier de Rouffach examine **tous les 2 mois les différentes demandes.**

Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches ? Appelez-nous !

Bon à retenir : À l'UNSA, nous assurons un accompagnement individualisé et nous défendons votre dossier à la commission de formation dans laquelle nous siégeons.

Geneviève et Thomas siègent à la commission de formation du CH Rouffach.

.../... (3/4)

FORMATIONS REGIONALES ANFH :

Financement de formations : **Le nouveau catalogue de l'ANFH pour les formations 2027 est arrivé !**

Saviez-vous que l'ANFH propose des actions « Régionales » de formation auxquelles vous pouvez vous inscrire ?

Le nouveau catalogue des formations concernant 2027 est arrivé !

Venez découvrir ou télécharger ce catalogue avec les différentes thématiques sur le site de l'ANFH :

<https://www.anfh.fr/delegations-regionales/grand-est>

ou passez le consulter au bureau UNSA au pavillon 1 du CH Rouffach.

Si vous êtes intéressés par une thématique ou pour des précisions complémentaires, appelez-nous !

Important : Le CH Rouffach devra transmettre à l'ANFH Alsace un recensement du nombre prévisionnel de professionnels intéressés par thématique **avant le 30 septembre 2026.**

Bon à retenir : Le financement est assuré par l'ANFH, l'établissement a uniquement votre déplacement à sa charge.

PRESTATION CGOS : SPORTS-LOISIRS-CULTURE :

Economisez, demandez les prestations sociales du CGOS :

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier du remboursement de frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle (Enfants ou adultes) ?

Pour qui ? : Contractuels, titulaires.

Le CGOS propose la prestation « Sports-Loisirs-Culture » (Formulaire différent enfants ou adultes) pour participer aux frais occasionnés pour :

- Sports : collectifs, individuels, une salle de sport (...),
- Loisirs : peinture, photographie (...),
- Culture : musique (...).

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	80 €
De 810,01 à 1150	70 €
Supérieur à 1150	60 €

 **Date limite pour bénéficier de la prestation : 30 novembre 2026.**

Vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches ou pour transmettre votre demande de prestation en ligne ?

**Contactez par SMS notre référent
UNSA au 06 41 45 42 21**